



Dispositif d'appui
à la **coordination**

DAC Métropole de Lyon



L'OBJECTIF DU DAC

Vous aider à bénéficier d'un
accompagnement personnalisé
et respectueux de vos choix.

Ce service est **gratuit** et **confidentiel**



Soutenir

Informer

Faciliter

Orienter

“ J'AVAIS BESOIN D'AIDE
DANS MON
PARCOURS DE SANTÉ,
LE DAC M'A ORIENTÉE
ET ACCOMPAGNÉE. ”

Isabelle, patiente



Numéro unique :
04 81 91 20 00



DAC@GRANDLYON.COM

33 cours Albert Thomas, 69003 Lyon

WWW.DAC-METROPOLE-DE-LYON.FR



MISSIONS AUPRÈS DES **PATIENTS**

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (**DAC**), existe pour **vous accompagner**

En cas de situation de **santé complexe** ou de **perte d'autonomie**, il n'est pas toujours simple de savoir vers qui se tourner.



ÉTAPE 1

Le DAC vous écoute : pour comprendre votre situation, vos besoins et vos priorités.

ÉTAPE 2

Il vous oriente : en facilitant la coordination entre les professionnels de santé, du social et du médico-social.

ÉTAPE 3

Il vous soutient : en vous aidant à mettre en place les solutions adaptées à votre parcours de vie et de soins.

PRINCIPE DE NON OPPOSITION **ET ACCÈS** **AUX DONNÉES** DE SANTÉ

Si votre situation nécessite une coordination par les professionnels de terrain du DAC, vos données personnelles peuvent être **partagées entre professionnels de santé et du secteur médico-social**, dans le strict respect du secret professionnel, pour assurer une prise en charge coordonnée et adaptée à vos besoins.

Conformément à l'article L1110-4 du Code de la santé publique, les professionnels de santé peuvent échanger entre eux des informations nécessaires à la coordination, à la continuité des soins ou à votre suivi médico-social et social, uniquement s'ils participent à votre prise en charge. Si ces professionnels font partie de la même équipe de soins (Articles L1110-12 et D1110-3-4), ces échanges sont facilités et les informations sont considérées comme confiées à l'ensemble de l'équipe.

En dehors de cette équipe, votre consentement sera recueilli pour partager ces informations.

Vous pouvez à tout moment changer d'avis, ou vous opposer à ce partage d'information en informant un professionnel.

